

Public concerné : habitants du Rhône

ABONNEMENT SOLIDAIRE GRATUIT

Pour bénéficier du tarif Solidaire Gratuit

**Vous devez être concerné
par l'une des situations suivantes :**

**Vous devez présenter les justificatifs demandés ci-dessous
au guichet d'une agence ou d'un Relais Info Service TCL :**

**Votre droit
est valable
jusqu'au⁽¹⁾**

1	Bénéficiaire du RSA et ses ayants-droit portés sur l'attestation (et étant personnes à charge pour le calcul du RSA)	1. Dernière attestation de droits du RSA délivrée par la CAF, la MSA ou la SSI 2. Justificatif de domicile de moins de 3 mois si l'attestation n'a pas été émise dans le Rhône	
2	Demandeur d'asile en cours de procédure et ses ayants-droit portés sur l'attestation	1. Attestation de demande d'asile en cours de validité 2. Attestation de domiciliation émise par Forum Réfugiés si attestation de demande d'asile sans adresse	
3	Demandeur de titre de séjour en cours de procédure sans droit au travail et ses enfants	Récépissé de demande de titre de séjour en cours de validité comportant la mention "n'autorise pas son titulaire à travailler". Pour les enfants, attestation assurance maladie, attestation CSS, carte mutuelle ou attestation RSA.	
4	Bénéficiaire de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA)	Dernière attestation de paiement versée par votre caisse de retraite avec mention «Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA)» ou «Allocation Supplémentaire»	
5	Bénéficiaire de l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI)	Dernière attestation trimestrielle de paiement de pension de la CPAM, de la CMSA ou de la SSI indiquant un montant ASI non nul	
6	Bénéficiaire de l'Allocation Adulté Handicapé (AAH)	1. Dernière attestation de la CAF ou de la CMSA 2. Notification de la MDMPH	
7	Personne malvoyante avec un taux de cécité inférieur ou égal à 1/20ème à chaque œil et/ou champ visuel inférieur ou égal à 20°	Carte d'invalidité avec la mention "Cécité" ou certificat médical de moins d'un an précisant un taux de cécité inférieur ou égal à 1/20ème à chaque œil et/ou champ visuel inférieur ou égal à 20°	
8	Mutilé de Guerre de 65 ans et + avec un taux d'invalidité d'au moins 50 %	Carte délivrée par l'ONAC à une barre rouge. ONAC : 3 rue Louis Vitet - 69001 Lyon (Tél : 04 78 27 15 61)	
9	Mutilé du Travail de 65 ans et + avec un taux d'invalidité d'au moins 50 %	Attestation délivrée par la FNATH indiquant un taux d'invalidité d'au moins 50%. FNATH : 254 rue de Créqui - 69003 Lyon (Tél : 04 78 60 72 91) OU Notification d'attribution d'une rente d'incapacité permanente	

(1) La fin de validité de votre droit sera complétée en agence ou en RIS par l'agent TCL lors de votre venue.

! Tous les documents demandés doivent être des originaux (sauf documents édités depuis bornes en libre-accès ou internet)

Quand et comment renouveler votre droit au tarif gratuit ?

Le droit à l'abonnement Solidaire Gratuit est accordé pour des durées variables selon les situations :

- 1, 2 et 3 :** renouvellement des droits tous les 6 mois pour le bénéficiaire. Pour les enfants : à chaque rentrée scolaire.
- 4 et 5 :** tous les deux ans
- 6 :** tous les 2 à 5 ans, selon le taux d'incapacité indiqué par la MDMPH
- 7, 8 et 9 :** renouvellement des droits à chaque renouvellement de carte técély

Pour renouveler ce droit, nous vous invitons à :

- Vous connecter sur : www.tcl.fr/solidaire et vous laisser guider
- OU
- Télécharger le formulaire sur www.tcl.fr/solidaire et l'envoyer par courrier à l'adresse indiquée sur ce formulaire.